



Communiqué de presse

Jeudi 8 avril 2021

Évolution des commerces à Paris entre 2017 et 2020

Tous les 3 ans, la Ville de Paris, la CCI Paris et l'Apur réalisent une étude sur l'évolution des commerces parisiens. Dans le contexte particulier de la crise sanitaire, ces rapports triennaux apportent des données conjoncturelles qui permettent d'établir un premier bilan sur l'impact des confinements sur les commerces.

La densité de commerces par habitant à Paris est plus élevée que dans les autres grandes villes de France. Ce rapport a recensé 61 541 commerces et services commerciaux à Paris, un chiffre en légère baisse (-1 164) entre 2017 et 2020. Le taux de vacance commerciale se situe à 10,5%. En excluant les locaux en travaux préfigurant la continuité ou la reprise d'une activité commerciale (près d'un sur cinq), **le taux de vacance demeure à un niveau quasi-stable entre les deux études** (de 8,3% à 8,7%).

Tous les types de commerces ne sont pas touchés de la même manière en fonction de leurs secteurs d'activités. Les commerces « bio » comptaient fin 2020, 67% d'établissements supplémentaires par rapport à 2017. Quant à la restauration rapide, 327 restaurants se sont créés en trois ans.

En ce qui concerne les commerces qui ont été contraints de fermer depuis le début de la crise sanitaire, la majorité d'entre eux concernent les secteurs de l'assurance, de la banque, les agences de voyages, etc. et font partie du secteur des services.

« Je suis extrêmement préoccupée par la situation du commerce parisien, qui était jusqu'ici très dynamique. Du fait de la crise, certains secteurs d'activités sont très touchés : nuit, hôtels, cafés, bars, restaurants, habillement, vente de presse etc. La ville de Paris a mobilisé des moyens considérables pour les soutenir avec un plan de relance de 200 millions d'euros en mai dernier et de nombreuses mesures comme la création à venir d'une foncière commerce. Mais pour faire repartir le tissu économique de notre territoire, nous avons besoin d'une mobilisation de l'État avec un grand plan de relance économique territorialisé. ». **Olivia Polski, Adjointe à la Maire de Paris en charge du commerce**

« Cette étude est très attendue cette année car elle permet de mesurer les premiers impacts de la crise sanitaire et les conséquences des différentes épreuves subies par les commerces parisiens depuis 2017 (manifestations des « gilets jaunes », grève des transports...). Ces résultats permettent à la CCI d'adapter ses services d'accompagnement sur le terrain pour faciliter la relance des commerces.

Ces actions seront particulièrement nécessaires pour le secteur de l'hôtellerie et de la restauration et pour toutes les activités liées à la fréquentation touristique ».

Dominique Restino, président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris

« 20 ans après la première BDCOM, la version 2020 complexe du fait de la crise sanitaire, confirme à la fois la vitalité de la structure commerciale parisienne avec plus de 61 500 commerces enquêtés et l'accélération des tendances engagées, avec notamment la diminution du commerce lié à l'équipement de la personne et plus récemment la baisse des agences (bancaire, voyage, etc.). » **Dominique Alba, Directrice générale de l'atelier Parisien d'urbanisme**

Depuis le début de la crise sanitaire, la Ville de Paris a mis en place de nombreuses actions de soutien aux commerçants sur son territoire, telles que :

- De 3 à 8 mois d'exonérations de loyers pour les commerces accueillis par la Ville, les bailleurs municipaux et la Semaest (plus de 4 500 commerces ont pu en bénéficier pour un effort de plus de 50 millions d'euros) ;
- Des exonérations de droits de voirie, droit de terrasses, redevance pour les déchets ménagers, redevance d'occupation domaniale pour les commerces sur l'espace public, et droits de place pour les marchés (un effort de près de 50 millions d'euros) ;
- Une participation au Fonds résilience jusqu'à 15 millions d'euros, et au fonds Avenir Soutien au Tourisme (FAST) de la BPI à hauteur de 4 millions d'euros ;
- Des appels à projets pour relancer l'investissement des petits commerces, notamment pour les commerces culturels (près de 4 millions d'euros) ;
- Des dispositifs d'accompagnement à la crise, comme les terrasses éphémères et #placeauxrestos ;
- Des campagnes de communication en ligne et sur les panneaux municipaux pour encourager l'achat local et le « fabriqué à Paris ».

Mobilisée sur le terrain depuis le début de la crise, la CCI Paris mène des actions d'information et d'appui auprès des entreprises et commerces impactés par la crise.

Parmi les services proposés :

- Une cellule "CCI urgence entreprises" (près de 100 000 sollicitations d'entreprises) ;
- des informations et des aides au montage des dossiers auprès des administrations : chômage partiel, prêts garantis, fonds de soutien ;
- Des services spécifiques pour les entreprises en difficulté : des conseillers dédiés et un réseau de partenaires (Centre d'information sur la prévention des difficultés des entreprises – CIP, Ordre des avocats, APESA – suivi psychologique des chefs d'entreprise...);
- Un programme régional pour faciliter le rebond des entreprises et le programme national « France Relance » offrant diagnostics et accompagnements dans les domaines prioritaires : digitalisation, développement durable...

Les actions de la CCI Paris s'articulent avec celles de la Ville de Paris dans le cadre de la convention de partenariat signée le 8 février dernier à l'Hôtel de Ville lors de la Conférence pour la relance de l'économie parisienne.

Lien vers l'étude : <https://www.apur.org/fr/nos-travaux/evolution-commerces-paris-inventaire-commerces-2020-evolution-2017-2020>

Contact presse : Mathurin Gallice-Genty / presse@paris.fr / 01 42 76 49 61